



Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

Article 1 – Autorisation

Le tournoi national est autorisé sous le numéro XXXXXX

Article 2 – Comité d'Organisation

Le tournoi régional labellisé jeune LIFB Avenir CBAB 2 est organisé par le Club Badminton d'Aulnay-sous-Bois (CBAB).

Article 3 – Lieu de la compétition

La compétition se déroulera à l'adresse suivante :

Gymnase Omar Cherif (7 terrains) Rue De Toulouse 93600 Aulnay-sous-bois le Samedi de 8h à 21h et le dimanche de 8h00 à 19h00

Article 4 – Officiels Techniques

4.01- Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle d'un juge-arbitre, Monsieur Mesureur Dany désigné par le comité d'organisation.

4.03- Le GEO principal de la compétition sera Monsieur Pons Aurélien désigné par le comité d'organisation.

4.02- Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel à tout moment, au juge-arbitre qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Article 5 – Conditions de participation

5.01- Le tournoi est une compétition standard de la LIFB. Il se déroulera selon les règles de la FFBA, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après. Les informations sur le code de conduite des joueurs ainsi que sur le code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs doivent être connues des participant·e·s.

5.02- En cas de non-respect de ces règles des sanctions pourront être prises par le juge-arbitre. Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Article 6 – Catégories

Ce tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses de toute la France, licencié·e·s à la FFBA au plus tard à la date du tirage au sort, classés NC à R4, dans les catégories poussins à cadets.

Article 7 - Les tableaux

7.01- Les disciplines ouvertes sont : Simples et Doubles pour toutes les catégories d'âge.

7.02- Les séries seront constituées par Lot (TOP A, éventuellement TOP B et TOP C en fonction du nombre d'inscriptions).



7.03- Tous les tableaux seront joués en poules suivis d'un tableau à élimination directe, sauf en cas de poule unique.

7.04- Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper ou de supprimer, en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs tableaux.

7.05- Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits.

Article 8 – Inscriptions

8.01- Les joueurs et joueuses peuvent s'inscrire sur deux tableaux.

8.02- La date d'arrêté du classement est fixée au 28 Février 2025, soit J-15.

8.03- Les joueurs sont autorisés à se surclasser dans la catégorie d'âge directement supérieure à la leur.

8.06- En double, l'inscription ne sera validée qu'à la réception du paiement de l'inscription des deux partenaires.

8.07- La date limite d'inscription est le 28 Février 2025.

8.08- Les frais d'engagement sont de 16 € pour un tableau, 22 € pour deux tableaux

8.09- L'inscription et le paiement se feront exclusivement via Badnet.

8.10- Toute modification ou annulation devra être faite par courrier électronique à l'adresse suivante : cbab.jeunes@gmail.com.

8.11- Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, etc...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, etc.).

8.12- Le tirage au sort aura lieu le vendredi 28 Février 2025.

8.13- Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

8.14- Les convocations seront envoyées après le tirage au sort à l'adresse mail de contact indiquée dans BadNet.

Article 9 – Volants homologués

Les volants sont à la charge des joueurs, de façon équitable. En cas de désaccord entre les joueurs les volants officiels de la compétition, en vente sur place, devront être utilisés (RSL 3).

Article 10 – Pendant la compétition

10.1- Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

Attention, très important => Seuls les horaires de convocations sont à prendre en compte (les horaires de matchs sont donnés uniquement à titre indicatif).

10.2- Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.



10.3- Le temps maximum d'échauffement avant un match sera de 3 minutes.

10.3- Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

10.4- Les joueurs se départageront au meilleur de deux sets gagnants de 21 points.

10.5- Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

10.6- Les volants seront testés dès l'arrivée sur le terrain,

10.7- Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), les conseillers d'équipe et le corps médical.

10.8- Tout joueur qui souhaite quitter le gymnase sachant qu'il a pointé, ne pourra le faire qu'avec l'accord du juge-arbitre, au risque d'être déclaré forfait s'il n'est pas présent à l'appel de son match.

Article 11 – Forfait

11.1- Si un joueur est déclaré forfait entre la date du tirage au sort et la date de la compétition, il pourra être remplacé par un autre joueur.

11.2- Le joueur forfait devra prévenir le comité d'organisation par courrier électronique (cbab.jeunes@gmail.com) au plus tôt avant la compétition et devra justifier son forfait dans les 5 jours suivant la fin de la compétition auprès de la ligue d'Ile-de-France de Badminton conformément à la circulaire fédérale concernant les forfaits.

11.3- Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisation par courrier électronique de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation.

Article 12 – Dopage, Médicaments, arrêt maladie

12.1- Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

12.2- L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Article 13 – Vol, Perte

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 14 -Droit à l'image

Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi. Les photos prises par le club durant le tournoi pourront être utilisées sur les réseaux sociaux et sur les diffusions de la mairie ou l'intercommunalité.

Article 15 – Adoption du règlement



REGLEMENT PARTICULIER
Tournoi Jeunes Labellisé
Aulnay-sous-bois
15 & 16 mars 2025

Toute participation implique l'adoption du présent règlement